

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 décembre 2023, le Conseil municipal de La Macaza a adopté le règlement numéro 2023-186 décrétant les taux variés de taxation foncière et tarification des services municipaux pour l'exercice 2024.

QUE ce règlement est actuellement sur le site Web de la Municipalité au www.munilamacaza.ca

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À LA MACAZA CE 21^e JOUR DE DÉCEMBRE 2023

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc St-Pierre directeur général par intérim de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci au panneau à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 21^e jour de décembre 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim



Marc St-Pierre